

COGOLIN

Le square Mansui et le parking du même nom ne seront pas débaptisés

Depuis quelques jours, le collectif « Place publique », par la plume de son responsable, Francis José-Maria multiplie les initiatives à l'encontre d'une décision communale et de la situation de l'élu frontiste, en l'occurrence le 1er adjoint Eric Masson qui vient d'être révoqué de la police municipale de Cannes il a fait appel et a saisi le tribunal administratif.

Le square gardera son nom

Sur le premier point, une pétition est en ligne sur Internet (<http://goo.gl/A1VTia>). Le collectif y invite les Cogolinois à la parafer. Elle dénonce la décision du maire, Marc-Etienne Lansade, de donner à une partie du square Mansui le nom de Maurice Barrès accusateur du capitaine Dreyfus.

La seconde, concerne un courrier envoyé au premier magistrat afin de lui demander de suspendre son adjoint de toutes fonctions politiques du fait de la sanction disciplinaire.

Marc-Etienne Lansade a accepté de s'exprimer sur ces deux points.

« Vous savez, je n'ai pas pour habitude de camper sur mes



Le square Mansui et le terrain contigu garderont ce nom hommage à un résistant cogolinois.

(Photo B. Q.)

positions. J'ai constaté que vouloir donner le nom de Maurice Barrès à la partie haute du square heurtait un certain nombre d'administrés. J'ai donc décidé d'y renoncer. Le square et le parking porteront le nom de Mansui. En revanche, le futur parking qui devrait voir le jour au-dessus de l'ancien château d'eau s'appellera Maurice Barrès. » Nous lui avons alors demandé : « Pourquoi avez-vous choisi ce nom ? »

« Tout simplement parce que

j'ai habité toute mon enfance à deux pas de la rue Maurice-Barrès à Neuilly. C'est exact qu'il a été un antidreyfussard. Mais il faut replacer les choses dans leur contexte : nous étions au XIXe siècle. De plus, il a aussi été député et académicien. »

« Eric Masson est et restera mon 1^{er} adjoint ! »

Sur l'autre volet, son commentaire est clair et net : « J'ai effectivement eu un courrier. Vous savez, d'une

part Eric Masson a engagé une procédure suite à sa révocation et d'autre part, cette sanction a un simple caractère professionnel. Il n'a commis aucun acte délictueux. Ce problème n'a rien à voir avec la gestion municipale, ni de loin ni de près. Enfin, je connais bien Eric ainsi que l'affaire. Il est, et restera, mon premier adjoint, n'en déplaise au collectif. J'ajoute que c'est aussi mon ami et que j'ai une totale confiance en lui. »

GÉRARD CRESTEIL

LE PLAN-DE-LA-TOUR

La fête de la Saint Pierre